



Succession de cdd de remplacement

Par **Xelloss**, le **02/06/2009** à **19:54**

Bonjour,

Je travaille dans un supermarché.

J'ai une collègue qui a été embauchée en CDD pour "hausse d'activité" en janvier au rayon épicerie.

Au terme de ce premier CDD, elle a été reprise en CDD pour remplacer quelqu'un qui fait parti de ce rayon (j'ai pas le souvenir qu'elle a été absente, me renseignera demain).

Elle a ensuite re-signé un autre CDD, toujours pour le même poste, mais la personne qu'elle remplaçait faisais parti de l'équipe caisse (congé maternité).

Et la, elle vient d'en re-signer un autre, toujours pour le même poste, et cette fois pour remplacer un boucher qui est en arrêt maladie.

Il n'y a eut aucun délai de carence entre chaque contrats, elle est resté dans le même rayon, a la même base horaire, même taux horaire.

Donc, on se demande dans quel mesure tout ça est légal, et si elle ne devrait pas réclamer un CDI.

Merci d'avance.